



# ASCAIN SPORTS BOULES



29/03/2017

Réunion de bureau au siège du club à 18h

Procès-verbal N°2

# ASCAIN SPORTS BOULES

## REUNION DE BUREAU AU SIEGE DU CLUB A 18H

- ✓ Rédaction du règlement Intérieur de l'association.
- ✓ Ce règlement intérieur initial est créé en avril 2017 par les membres du bureau de l'association suite à la réunion du 29 mars au siège du club. Il découle de celui de la Boule Canéjanaise présenté par Claude Chilon. Une lecture s'opère ainsi qu'une modification et adaptation des articles à notre association.

### Article 1

Le présent règlement intérieur a pour but de compléter les statuts de la fédération française de Sport Boules au sein du club « Ascaïn Sports Boules ». Ce présent règlement est porté à la connaissance de tous les membres de l'association, il est applicable à partir de ce jour.

### Article 2

Le règlement intérieur peut être modifié, par décision du bureau, approuvé en assemblée générale en cours de saison, mais son application sera effective pour la prochaine saison sportive.

### Article 3

Si besoin des commissions pourront être constituées au sein de l'association. Elles seront proposées par le bureau, les licenciés intéressés pourront en faire partie, leur durée de vie est d'une olympiade c'est-à-dire 4 ans. Elles sont force de proposition mais ne possèdent pas le pouvoir décisionnaire.

### Article 4

Chaque licencié doit se sentir concerné par la vie de l'association et doit participer au maximum d'actions ou d'animations qu'elle organise.

### Article 5

Le bureau se composera de 7 membres au plus (décision de l'AG du 24 Janvier 2017) élus par l'assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité absolue. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale sera décisionnelle, elle pourra valider l'élection du futur bureau par un vote à la moitié des voix plus une. Le vote par procuration est accepté, seuls les membres âgés de plus de 16 ans et à jour de leur cotisations de la saison en cours, pourront participer au vote et devenir électeur.

### Article 6

Pour un électeur qui veut devenir éligible au bureau de l'association « Ascaïn Sports Boules » il faut impérativement en avoir été membre pendant une année au moins.

### Article 7

L'accès aux terrains d'entraînement du club pour toute personne non licenciée à Ascaïn Sport Boules, est soumis à l'acceptation d'un membre du bureau. Il va de soi qu'il devra respecter les règles de bienséance imposées à tous les membres de l'association. L'association « Ascaïn Sports Boules » décline toute responsabilité (corporelle, matérielle, voir juridique) en cas de sinistre causé ou subit par une personne non licenciée.

### Article 8

Le prix de la cotisation, des licences de toutes sortes sera réétudié d'une année sur l'autre et validé par un vote en assemblée générale.

### Article 9

Chaque nouvel adhérent volontaire doit contacter un membre de l'association, le bureau étudiera sa candidature et notifiera sa réponse auprès du candidat. Il lui sera proposé un formulaire succinct pour relater ses motivations et sa volonté de s'investir dans le développement du club.

Article 10

La consommation d'alcool et de cigarettes (même électronique) est formellement interdite dans l'enceinte des terrains de la pratique sportive. Toute personne se trouvant en état d'ébriété se verra refusée l'accès aux terrains de boules. Tout membre du bureau présent à ce moment-là a le pouvoir de décision pour exclure la personne concernée.

- ✓ Présentation des membres par un tour de table.

A la demande de Claude Chilon par mail, un tour de table de présentation des membres est réalisé, chacun peut expliquer son parcours de vie professionnelle et sportive. Cet exercice est apprécié par l'ensemble et permet de mesurer le côté rassembleur de notre club et de s'imprégner de nos différences.

- ✓ Actions Péri scolaire.

L'équipe des intervenants en péri scolaire pour cette période à l'école Urdazuri propose un dédoublement des encadrants de manière à alléger la mission de chacun. Une équipe de 2 le mardi et une de 2 le jeudi avec Jessie en complément sur l'un des deux jours en fonction de ses disponibilités professionnelles.

- ✓ Présentation du modèle facture « Ascaïn Sport Boules »

Stephane nous présente un modèle de facture de sa création émanant du club. Le modèle est adopté par le bureau.

- ✓ Contribution financière à la trésorerie du club.

A ce jour Gilbert à fait une avance d'environ 175€ pour assumer les dépenses courantes de notre association, il est convenu à l'unanimité d'étendre cette contribution financière à l'ensemble des membres du bureau. Chacun investira pour le lancement de la trésorerie d'Ascaïn Sport Boules un montant de 175€, somme récoltée par le trésorier Stephane Lerchundi.

- ✓ Perspective 2017/2018

Afin de répondre aux interrogations de Claude, le secrétaire et référent technique du club (Michel) propose de définir comme priorité des priorités en Boule Lyonnaise le **Championnat des AS 3/4** pour la saison prochaine. Les arguments sont :

- Entourer et rassembler autour de ce projet sportif nos amis joueurs qui se trouvent punis à ce jour par le club de Saint Jean de luz et de les impliquer fortement dans la composition des équipes.
- Apporter une certaine notoriété et reconnaissance sportive à la commune d'Ascaïn en remerciement de son investissement dans la construction des terrains.
- Renforcer le label qualité que nous souhaitons véhiculer à l'intérieur comme à l'extérieur du club.

✓ Site Internet.

Le Président Gilbert Soutiran remercie et félicite vivement Claude Chilon pour son implication quotidienne dans le suivi et la gestion du site web.

Fin de la réunion : 20h

Membres Présents :

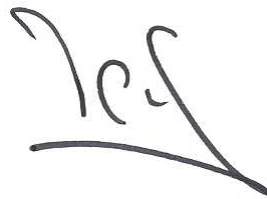
Catherine Tinevez, Gilbert Soutiran, Gaétan Girard, Claude Chilon, Stephane Lerchundi, Michel Touron.

Membre Absent (e) excusée :

Jessie Lecuyer

samedi 8 avril 2017

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Touron', with a long horizontal stroke underneath.

Michel Touron